



Assemblée générale

Soixante-quatorzième session

Documents officiels

Distr. générale
25 juin 2020
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 22^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 2 mars 2020, à 10 heures

Président : M. Mavroyiannis (Chypre)
Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires :
M. Bachar Bong

Sommaire

Organisation des travaux

Point 134 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019
(*suite*)

Plan-cadre d'équipement

Point 135 de l'ordre du jour : Budget-programme pour 2020 (*suite*)

Conditions d'emploi et rémunération des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire du Secrétariat : membres de la Cour internationale de Justice et Président et juges du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

État d'avancement de l'application de la stratégie Informatique et communications de l'Organisation des Nations Unies

Point 141 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection (*suite*)

Rapport du Corps commun d'inspection pour 2019 et programme de travail pour 2020

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 10 h 5.

Organisation des travaux (A/C.5/74/L.28)

1. **Le Président** invite la Commission à examiner le programme de travail indicatif et provisoire qui est proposé pour la première partie de la reprise de la soixante-quatorzième session, établi sur la base de la note du Secrétariat sur l'état d'avancement de la documentation (A/C.5/74/L.28). Il rappelle que, lors de consultations sur les méthodes de travail de la Commission, nombre de délégations se sont déclarées favorables à l'idée de réserver systématiquement une plage de temps, lors de la première partie de la reprise de la session de l'Assemblée générale, pour la présentation et l'examen des questions relevant du point de l'ordre du jour concernant la gestion des ressources humaines ; le programme de travail proposé en tient compte.

2. **M. Pierre** (Guyana), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe examinera de manière approfondie l'ensemble des points de l'ordre du jour dont la Commission est saisie, et espère que toutes les délégations en délibéreront dans un esprit constructif pour que les résultats obtenus soient dans l'intérêt de l'Organisation et des États Membres. En dépit de récentes avancées sur la voie du règlement du problème chronique de la publication tardive des documents, des améliorations sont encore nécessaires. La disponibilité des documents en temps voulu est essentielle au bon déroulement des travaux de la Commission.

3. Les propositions relatives à la gestion des ressources humaines devraient être envisagées de manière intégrée, comme un ensemble plutôt que de manière individuelle, pour qu'il soit possible d'obtenir des améliorations concrètes à divers titres – parité des sexes, équité de la représentation géographique, gestion de la performance, imperfections de la procédure de sélection du personnel. Il est important de tenir le personnel des Nations Unies comptable de la bonne exécution des tâches qui lui sont assignées. Le Groupe participera donc dans un esprit constructif aux délibérations relatives au dispositif d'application du principe de responsabilité, plus d'un an après que la première étape de l'application des réformes du Secrétaire général et du nouveau système de délégation de pouvoirs a été engagée. Le Groupe souhaite vivement que les délibérations sur les questions dont la Commission est saisie s'achèvent dans le respect des délais impartis.

4. **M. Mmalane** (Botswana), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que celui-ci

accordera une attention particulière à la stratégie Informatique et communications ; à la gestion des ressources humaines ; aux rapports du Corps commun d'inspection (CCI) sur les examens qu'il a consacrés à la gestion du changement dans les entités des Nations Unies (JIU/REP/2019/4) et aux programmes de stages à l'échelle du système des Nations Unies (JIU/REP/2018/1) ; au rapport sur la construction de nouveaux bâtiments pour la Division d'Arusha du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (A/74/662) ; au financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Il est essentiel que la MINUAD dispose de ressources financières adéquates tout au long de la phase de retrait.

5. Le Groupe apprécie que les propositions relatives à la gestion des ressources humaines soient considérées comme un ensemble, car elles sont étroitement liées. La Commission ne devrait ménager aucun effort pour surmonter les difficultés rencontrées – actuellement comme dans le passé – en association avec l'examen de ce point de l'ordre du jour. Le Groupe accueille aussi avec satisfaction le rapport d'étape du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du dispositif d'application du principe de responsabilité au Secrétariat de l'ONU (A/74/658), enjeu plus crucial que jamais. À l'heure de la refonte du modèle de gestion de l'Organisation, il convient de rappeler que l'Assemblée générale a toujours été déterminée à faire mieux respecter le principe de responsabilité au Secrétariat et qu'elle tient à ce que le Secrétaire général soit comptable devant tous les États Membres des résultats obtenus par le Secrétariat. La responsabilité est la clé de de l'efficacité et de l'efficience de la gestion, et doit faire l'objet d'une attention et d'une détermination à tous les échelons du Secrétariat, en particulier au plus haut niveau. Le Groupe apprécie donc l'action menée par le CCI pour améliorer le dispositif d'application du principe de responsabilité.

6. **M. De Preter** (Observateur de l'Union européenne), prenant également la parole au nom des pays candidats (Albanie, Macédoine du Nord, Monténégro et Turquie) du pays du processus de stabilisation et d'association (Bosnie-Herzégovine) et, en outre, de la Géorgie, du Liechtenstein, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que l'Union européenne attache une grande importance à la mise en œuvre des réformes du Secrétaire général et apprécie les progrès déjà accomplis. Le financement et le fonctionnement adéquats de l'Organisation dépendent des travaux de la Commission. Elle devrait donc améliorer ses méthodes de travail afin de mener ses négociations de manière plus efficace et plus productive.

7. Il est regrettable que l'augmentation du nombre des membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ait été entérinée par un vote en séance plénière de l'Assemblée générale. La pratique établie et le règlement intérieur de l'Assemblée ont ainsi été contournés, avec pour conséquence de fragiliser la Cinquième Commission. L'Union européenne craint que cette augmentation du nombre des membres du Comité consultatif constitue pour lui un obstacle à l'exercice de ses responsabilités. La Cinquième Commission devrait se pencher lors de consultations sur les incidences possibles de cet élargissement sur les méthodes de travail et sur l'efficacité du Comité consultatif.

8. L'Union européenne appuie fermement l'action menée par le Secrétaire général pour rendre plus modernes et efficaces les politiques de l'Organisation en matière de ressources humaines. La Commission n'a pu parvenir à un consensus sur la gestion des ressources humaines pendant la partie principale des soixante-treizième et soixante-quatorzième sessions de l'Assemblée générale. L'Union européenne œuvrera de manière constructive avec toutes les parties pour qu'un tel consensus se dégage pendant la présente session et pour que les réformes en cours et à venir de la gestion des ressources humaines répondent aux besoins de l'Organisation comme à ceux de son personnel. Elle demande à nouveau que les documents soient soumis en temps voulu dans toutes les langues officielles et attend avec intérêt d'examiner les enjeux liés à la gestion des ressources humaines, notamment la question des militaires et policiers en service actif détachés par leur gouvernement.

9. La mise en place d'un solide dispositif d'application du principe de responsabilité est un élément essentiel de la réforme de la gestion de l'Organisation, et le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité joue un rôle crucial au titre du renforcement de la transparence et de l'engagement de responsabilité dans le nouveau système de délégation de pouvoirs. L'Organisation doit favoriser l'instauration d'une culture reposant sur le respect de la déontologie et de la transparence et veiller à prévenir tous types de comportement répréhensible, ou les sanctionner le cas échéant. L'Union européenne accueille avec satisfaction les rapports que le Secrétaire général a consacré à ces questions.

10. Il est impératif de trouver une solution constructive qui rende possible l'instauration d'un dispositif de prestation de services centralisée pour le Secrétariat, de sorte que l'Organisation soit à la fois moderne, économe et efficace. L'Union européenne approuve la manière dont le Secrétaire général envisage la mise au point d'un

tel modèle, qui doit être financièrement rationnel, promouvoir les gains d'efficacité et permettre de libérer des ressources pour l'exécution des mandats confiés à l'Organisation.

11. **M^{me} Norman-Chalet** (États-Unis d'Amérique) dit que l'incapacité de la Commission de parvenir à des décisions au sujet d'enjeux cruciaux inscrits à son ordre du jour, en particulier lorsqu'ils ont une incidence sur les politiques, compromet la progression de la mise en œuvre des réformes du Secrétaire général et l'accomplissement des objectifs fixés par les États Membres. Lors de la présente partie de la reprise de la session, la Commission examinera des questions aussi importantes que l'application du principe de responsabilité, la construction de nouveaux bâtiments pour la division d'Arusha du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux, l'évaluation de la Division de la police, la stratégie Informatique et communications et le financement temporaire de la MINUAD. La délégation des États-Unis d'Amérique attend aussi avec un vif intérêt les délibérations qui porteront sur les travaux du CCI.

12. La délégation des États-Unis d'Amérique est profondément préoccupée de constater que le Groupe des 77 et la Chine ne respectent pas le principe de la prise de décision par consensus. Ils ont en effet soumis pour examen à l'Assemblée générale, à sa cinquante-troisième séance plénière, un projet de résolution visant à accroître de cinq le nombre des membres du Comité consultatif, qui a été mis aux voix et adopté par l'Assemblée. Il s'agit là d'une dérogation à la pratique établie et au règlement intérieur de l'Assemblée ; à l'heure où les travaux reprennent, la délégation des États-Unis d'Amérique le gardera en tête. Pour sa part, elle examinera l'ensemble des questions dont la Commission est saisie dans le souci de parvenir à un consensus avec toutes les autres parties prenantes.

13. **M. Velázquez Castillo** (Mexique) dit que lorsqu'elle examinera des points de l'ordre du jour dont elle est saisie au titre de la présente partie de la reprise de la session, la Commission servira l'objectif consistant à rendre l'Organisation plus souple, efficace et efficiente, structurée de manière plus rationnelle, résolue à faire un usage approprié des fonds que les États Membres ont confiés au Secrétaire général.

14. S'agissant de la gestion des ressources humaines, l'orateur souhaite rappeler que les dépenses de personnel constituent une part importante des dépenses de l'Organisation. Compte tenu de l'ampleur et de l'intérêt des services fournis par l'ONU, notamment sur le terrain, les politiques et procédures du Secrétariat doivent être modernes et efficaces. À l'heure actuelle,

des difficultés de taille, d'ordre structurel, entravent la bonne gestion des ressources humaines, auxquelles s'ajoutent d'autres problèmes concernant l'élaboration, l'application et l'évaluation des politiques. L'Organisation a besoin d'un système de gestion des ressources humaines moderne, souple, efficace et efficient, à l'intérieur duquel les responsabilités sont clairement définies, afin d'éviter les doubles emplois et le gaspillage des ressources, mais aussi de promouvoir la transparence et l'excellence.

15. La délégation mexicaine suivra de près les délibérations consacrées au dispositif de prestation de services centralisée, en tenant compte du principal objectif de ce dispositif, ainsi que des conditions à remplir en matière de transparence, de réalisme des évaluations de coûts et d'exploitation des avantages présentés par l'externalisation de services. En outre, elle accordera une attention minutieuse aux délibérations consacrées au système d'application du principe de responsabilité ; au rapport du CCI sur l'examen de la gestion du changement dans les entités des Nations Unies ; aux régimes des pensions des membres de la Cour internationale de Justice, du Président du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux et des juges du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda ; à l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie Informatique et communications. Enfin, la délégation mexicaine participera dans un esprit constructif aux délibérations qui seront menées en vue de garantir l'efficacité et l'efficience de l'Organisation, l'amélioration de la coordination et de la collaboration interorganisations, l'obtention des résultats escomptés dans les délais impartis, ainsi que la transparence et l'application du principe de responsabilité.

16. **M^{me} Grievés** (Royaume-Uni) dit que son pays ayant quitté l'Union européenne, il participera maintenant en son nom propre aux délibérations menées dans l'enceinte de l'ONU. Sa délégation continuera de prendre une part active aux débats de la Cinquième Commission et d'œuvrer résolument en faveur d'une Organisation des Nations Unies renforcée, efficace et efficiente.

17. À l'heure où l'Organisation célèbre son 75^e anniversaire, la Commission a la possibilité de prendre des décisions qui permettront à l'ONU de surmonter les difficultés de manière effective et souple et de mieux servir les populations du monde pendant les 75 années à venir. L'ONU doit investir dans son personnel, son atout le plus précieux, en gérant sa performance de manière rationnelle, en perfectionnant ses capacités et ses connaissances, et en favorisant

l'instauration d'un environnement de travail où le personnel se sente apprécié à sa juste valeur, en sécurité et motivé, et où personne ne se sente exclu. Il faut dépasser les définitions de la diversité qui ne prennent en compte que la nationalité et le sexe, pour que le personnel de l'Organisation représente et comprenne véritablement tous ceux qu'il sert. Il faut encourager l'action menée par le Secrétariat pour améliorer les politiques et les pratiques en matière de gestion des ressources humaines. Pour que l'ONU devienne plus efficace, il est essentiel d'y renforcer la culture de l'application du principe de responsabilité. La délégation du Royaume-Uni se félicite donc que la Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité soit désormais opérationnelle.

18. La police des Nations Unies joue un rôle crucial dans le cadre des missions de l'Organisation, en complément de l'action menée par les militaires et le personnel civil, s'agissant notamment de la protection des civils. La délégation du Royaume-Uni attend donc avec intérêt d'examiner les fonctions, la structure, les capacités et la place qui sont celles de la Division de la police. La Commission doit se pencher à la session en cours sur les problèmes qui se posent au sujet des militaires et policiers en service actif détachés par leur gouvernement, afin d'éviter de les exposer à des risques, eux qui accomplissent un travail important. En outre, il faut veiller à ce que la MINUAD reçoive des ressources financières d'un montant adéquat et que la meilleure utilisation possible en soit faite.

19. Il est regrettable que le principe de la prise de décisions par consensus, qui est la coutume s'agissant des questions du ressort de la Cinquième Commission, ait été battu en brèche par la tenue d'un vote, en séance plénière de l'Assemblée générale, au sujet de l'augmentation du nombre des membres du Comité consultatif. Rien ne saurait justifier un tel procédé, qui n'a pour seul résultat que de saper la confiance au sein de la Commission. Il faut consentir des efforts sincères pour restaurer cette confiance.

20. **M^{me} Nishimura** (Japon) dit que la Commission est saisie de plusieurs questions pertinentes pour la réforme de l'Organisation, notamment le système d'application du principe de responsabilité, la stratégie Informatique et communications et la gestion des ressources humaines. Sa délégation examinera soigneusement ces questions à l'aune de leur bien-fondé et dans l'optique de la réforme, qui a pour objectif de rendre l'Organisation plus forte et mieux intégrée, cohérente et comptable de son action, de telle sorte qu'elle puisse s'acquitter plus efficacement de ses mandats.

21. La gestion des ressources humaines est la clé d'un fonctionnement efficace et rationnel de l'ONU ; pour se plier aux normes les plus exigeantes en matière d'efficacité, de compétence et d'intégrité, conformément à la Charte des Nations Unies, elle doit recruter, former et retenir à son service un personnel extrêmement compétent et motivé. La diversité des ressources humaines de l'Organisation est également cruciale. La délégation japonaise apprécie les efforts déployés par l'ONU pour que son personnel soit représentatif des multiples dimensions de la diversité, mais il ne faudrait pas que certaines acceptions de ce concept se substituent à l'impératif de recrutement sur une base géographique aussi étendue que possible, comme le veut la Charte. À cet égard, la délégation japonaise est préoccupée de l'utilisation qui est faite de l'expression « diversité régionale », dont la définition reste à donner, et par son incompatibilité potentielle avec le principe de représentation géographique équitable, selon lequel aucun pays ne peut en représenter un autre. Le Japon prie une fois encore le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour veiller à faire respecter l'équité de la répartition géographique au Secrétariat, de telle sorte que soit enfin réglée la question qui se pose de longue date, à savoir que certains États Membres sont sous-représentés, voire non représentés.

22. Le rôle et les méthodes de travail de la Cinquième Commission, fondées sur le consensus, doivent être préservés pour que l'Organisation fonctionne correctement. À cet égard, la délégation japonaise rappelle une fois encore qu'elle regrette que certaines questions cruciales, qui sont du ressort des grandes commissions de l'Assemblée, soient examinées en séance plénière de l'Assemblée générale ; cela revient à faire l'économie d'un examen par ces commissions, qui jouent pourtant un rôle déterminant, et ne devrait jamais se reproduire. La délégation japonaise ne ménagera aucun effort pour qu'un consensus se dégage au sujet de tous les points de l'ordre du jour dont la Cinquième Commission est saisie, dans les délais impartis.

23. **M. Fu Daopeng** (Chine) dit qu'en 2020, année qui marque le 75^e anniversaire de la fondation de l'ONU et qui est également la première au titre de laquelle l'exercice budgétaire annuel sera expérimenté, comme l'avait envisagé le Secrétaire général dans ses réformes relatives à la gestion, la Cinquième Commission a un rôle particulièrement important à jouer. Les problématiques administrative et budgétaire sont déterminantes pour le bon fonctionnement de l'Organisation et la qualité des résultats qu'elle obtient. Toutes les parties doivent donc prendre part aux délibérations de la Commission dans un esprit constructif, de coopération, de concertation, de

compromis et de consensus afin qu'elles soient fructueuses.

24. Des progrès louables ont été enregistrés dans la mise en place d'un dispositif d'application du principe de responsabilité au Secrétariat. Toutefois, il reste nécessaire d'adapter pleinement le Secrétariat aux impératifs liés à la réforme de la gestion, au renforcement de la mise en jeu des responsabilités et de la gestion d'ensemble de l'exécution du budget, ainsi qu'à l'amélioration des dispositifs de contrôle interne. Il est tout aussi essentiel de veiller à faire respecter le principe d'équité de la représentation géographique au Secrétariat, en particulier en remédiant à la sous-représentation de nombreux pays en développement. Certes, les réformes de la gestion de l'Organisation ont atteint un stade crucial de leur mise en œuvre, mais l'approbation par l'Assemblée générale du dispositif de prestation de services centralisée demeure en suspens, ce qui se traduit par des coûts d'opportunité qui vont toujours croissant. Toutes les parties devraient s'employer activement à rechercher un consensus sur cette question à la présente session. La délégation chinoise attend avec intérêt de recevoir davantage d'informations au sujet de la stratégie Informatique et communications et de l'évaluation de la Division de la police.

25. **Le Président** considère que la Commission souhaite approuver le projet de programme de travail, sachant qu'il fera l'objet d'ajustements si nécessaire, à mesure que progressera la première partie de la reprise de la session.

26. *Il en est ainsi décidé.*

27. **Le Président** suggère de fixer au 4 mars la date limite de soumission des candidatures aux postes vacants dans les organes subsidiaires et à d'autres postes, et au 16 mars la date des élections. Il considère que la Commission n'a pas d'objection à cette suggestion.

28. *Il en est ainsi décidé.*

Point 134 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2018 2019 (suite)

Plan-cadre d'équipement (A/74/302 et A/74/573)

29. **M. Nye** (Chef du Service de la gestion des installations et des activités commerciales), présentant le dix-septième rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement (A/74/302), dit que toutes les tâches administratives nécessaires à la clôture des contrats ont été menées à terme en mars 2018, à l'exception du paiement de factures sujettes au règlement de deux

procédures d'arbitrage concernant le maître d'œuvre. Le Bureau des affaires juridiques, avec l'aide d'un conseil extérieur, défend activement les intérêts de l'Organisation dans ces affaires. La situation financière du projet demeure conforme aux prévisions présentées dans le rapport annuel sur l'état d'avancement de son exécution, soumis l'année précédente. Le montant total du financement approuvé s'établit à 2 150,4 millions de dollars et se répartit comme suit : 1 876,7 millions (crédits initialement ouverts) ; 14,3 millions de dollars (dons) ; 159,4 millions de dollars provenant des intérêts créditeurs et de la réserve opérationnelle du plan-cadre d'équipement ; 100 millions de dollars destinés au projet de modernisation du système de sécurité.

30. **M. Bachar Bong** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/74/573), dit que le Comité s'engage à fournir des avis techniques impartiaux dans ses rapports et veille à ce qu'ils soient soumis en temps voulu. Le Comité prend note de l'achèvement des travaux de construction et des activités de liquidation administrative, et constate que deux procédures d'arbitrage restent en cours. Il ne doute pas que le Secrétaire général communiquera des informations relatives à l'état d'avancement de ces procédures et au sujet des coûts y afférents dans son prochain rapport sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement.

31. **M^{me} Cheong** (Guyana), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe prend note avec préoccupation du report de la clôture des comptes du projet en raison des deux procédures d'arbitrage en cours. Il cherchera à savoir si elles se sont prolongées jusqu'en 2020, avec pour conséquence des engagements de dépenses supplémentaires, au titre des honoraires d'avocat et des frais de procédure, estimés à 2 millions de dollars. Le Groupe se félicite que le Bureau des affaires juridiques défende les intérêts de l'Organisation dans le cadre de ces procédures, afin de lui éviter des dépenses superflues. Il attend également avec intérêt de recevoir une mise à jour au sujet de l'état d'avancement des procédures en question.

32. Le Groupe attache une grande importance à l'accessibilité et accueille donc avec satisfaction les recommandations formulées à l'issue de l'étude consacrée à l'accessibilité des locaux du Siège en 2018 ; il faut également garder à l'esprit la résolution de l'Assemblée générale 74/253, intitulée « Améliorer l'accès des personnes handicapées aux conférences et réunions du système des Nations Unies ». S'agissant des équipements de loisir, le Groupe prend note de l'évaluation menée par l'Administration, qui a permis

de déterminer que les ressources financières fournies par le donateur suffiraient à assurer l'entretien des installations et du matériel se trouvant au Siège pendant sept ans, jusqu'à la fin de leur durée de vie utile. Il faudrait déterminer des dispositifs de financement de substitution afin que les équipements de loisir en question demeurent opérationnels au-delà de cette période de sept ans et que les dépenses y afférentes ne soient pas prises en charge par les États Membres.

33. Il est louable de procéder à l'inventaire et à la recherche des actifs manquants et il faut poursuivre sur cette voie. Le Groupe apprécie aussi que les dépenses engagées au titre de l'ensemble des services collectifs de distribution pour le complexe du Siège aient diminué, (de 35,9 millions de dollars en 2006-2007 à 18,6 millions de dollars en 2016-2017), sachant que le coût de ces services a sans doute encore diminué au titre de l'exercice biennal 2018-2019 pour s'établir à quelque 18,3 millions de dollars. Le Groupe note que seules 5 des 20 recommandations du Comité des commissaires aux comptes relatives au plan-cadre d'équipement ont été pleinement appliquées et encourage le Secrétaire général à veiller à ce que les autres recommandations le soient aussi.

Point 135 de l'ordre du jour : Budget-programme pour 2020 (suite)

Conditions d'emploi et rémunération des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire du Secrétariat : membres de la Cour internationale de Justice et Président et juges du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (A/74/7/Add.20 et A/74/354)

34. **M. Mourato Gordo** (Directeur de la Division des stratégies et des politiques), présentant le rapport du Secrétaire général sur les conditions d'emploi et la rémunération des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire du Secrétariat : membres de la Cour internationale de Justice et Président et juges du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (A/74/354), dit que la première partie du rapport traite principalement du traitement et des autres conditions d'emploi des membres de la Cour ainsi que du Président et des juges du Mécanisme, et qu'elle a été établie conformément aux dispositions de la résolution 65/258 de l'Assemblée, dans laquelle celle-ci a décidé de rétablir un cycle triennal d'examen des conditions d'emploi et de la rémunération de ses fonctionnaires. La deuxième partie est consacrée à l'examen d'ensemble des régimes des pensions des membres de la Cour, du Président du Mécanisme et des anciens juges du Tribunal pénal

international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda, conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/272 A.

35. Dans la première partie, le Secrétaire général propose qu'aucune modification ne soit apportée aux conditions d'emploi actuelles des membres de la Cour et du Président et des juges du Mécanisme. Il n'y aura donc aucune incidence financière sur le budget-programme pour 2020.

36. La deuxième partie constitue une réponse à l'Assemblée générale, qui avait demandé que lui soit présentée une proposition détaillée sur les formules concernant la mise en place d'un régime de pensions applicable aux membres de la Cour et au Président du Mécanisme, en tenant compte, entre autres, des éléments suivants : de nouvelles formules applicables à la conception du régime des pensions et celles qui sont présentées dans le rapport précédent du Secrétaire général (A/68/188) ; une estimation des coûts pour l'Organisation pour chaque formule et une comparaison avec le régime des pensions actuel ; les avantages et inconvénients associés à chaque formule et les vues et observations des parties prenantes. Ainsi que l'a précisé l'Assemblée, la proposition tient également compte du maintien de l'intégrité du Statut de la Cour et d'autres dispositions législatives pertinentes, du caractère universel de la Cour, ainsi que des principes d'indépendance et d'égalité.

37. Les formules pour un régime de pensions énoncées dans le rapport dont la Commission est saisie (A/74/354) sont l'actualisation de celles qui avaient été décrites dans le rapport du Secrétaire général sur l'examen d'ensemble des régimes des pensions des membres de la Cour internationale de Justice, des juges du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et de ceux du Tribunal pénal international pour le Rwanda (A/66/617). Les options sont les suivantes : un régime à prestations définies selon un système d'accumulation linéaire pendant dix-huit ans de service ; un régime à cotisations définies selon lequel les revenus de placements déterminent le montant des prestations ; une somme forfaitaire ; le régime à prestations définies existant, selon lequel le montant des prestations est calculé selon un taux différent après 9 ans ou 18 ans de service. Ont été inclus des éléments d'information actualisés quant aux engagements correspondant aux prestations à verser au titre de chacune de ces options jusqu'en 2058, ainsi que certains des arguments avancés par la Cour en faveur de la préservation du régime des pensions existant.

38. L'article 32 du Statut de la Cour internationale de Justice dispose que les traitements, allocations et indemnités des membres de la Cour ne peuvent être diminués pendant la durée des fonctions. Partant, si, dans le prolongement du présent examen, l'Assemblée générale adopte des dispositions moins favorables que celles qui sont actuellement en vigueur, ces nouvelles dispositions ne devraient pas avoir d'incidence sur les pensions de retraite des juges en exercice ou retraités. Conformément à la pratique en vigueur, une version préliminaire du rapport publié (A/74/354) a été communiquée à la Cour et au Mécanisme, et leurs observations et suggestions ont été incluses dans la version définitive dans toute la mesure possible. La Cour s'est dite fortement favorable au maintien du statu quo, déclarant que le régime de retraite actuel était dans l'ensemble satisfaisant et conforme à son Statut, comme aux principes d'égalité et d'indépendance de ses membres sur lesquels il reposait.

39. **M. Bachar Bong** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/74/7/Add.20), dit que la première partie du rapport du Secrétaire général (A/74/354), consacrée à l'examen d'ensemble des conditions d'emploi et de la rémunération des membres de la Cour et du Président et des juges du Mécanisme, contient des informations sur la rémunération, l'allocation spéciale versée au Président du Mécanisme ainsi qu'au vice-président lorsqu'il assure l'intérim, la participation aux frais d'étude, la pension de réversion et les dispositions réglementaires concernant les frais de voyage et l'indemnité de subsistance. Le Comité consultatif recommande l'approbation de la proposition du Secrétaire général, à savoir qu'aucune modification ne soit apportée au système de rémunération actuel et aux autres conditions d'emploi des membres de la Cour et du Président et des juges du Mécanisme. S'agissant de la deuxième partie, le Comité consultatif recommande que le régime des pensions actuel des juges soit maintenu.

40. **M^{me} Cheong** (Guyana), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que les travaux de la Cour et du Mécanisme sont essentiels pour que l'Organisation puisse s'acquitter de son mandat dans le respect des principes de justice, de fiabilité et d'impartialité.

41. Le Groupe note que le Secrétaire général a proposé qu'aucune modification ne soit apportée au système de rémunération actuel et aux autres conditions d'emploi des membres de la Cour et du Président et des juges du Mécanisme. Depuis que la Cinquième Commission a examiné cette question pour la dernière fois, à sa

soixante et onzième session, un certain nombre d'améliorations ont été apportées aux conditions d'emploi de ces fonctionnaires. Plus spécifiquement, le bénéfice du régime révisé de l'indemnité pour frais d'études applicable aux fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/244, a été étendu aux membres de la Cour et au Président du Mécanisme. En outre, l'Assemblée a décidé d'actualiser le libellé du règlement concernant les frais de voyage et l'indemnité de subsistance applicable aux membres de la Cour et au Président du Mécanisme, dans l'esprit du nouveau régime de réinstallation visant les fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, adopté par l'Assemblée dans la même résolution.

42. Les formules concernant le régime des pensions présentées dans le rapport du Secrétaire général (A/74/354) procèdent de l'actualisation d'un examen complet antérieur. Le Groupe note que cette actualisation a été réalisée principalement par des experts de l'Organisation et encourage celle-ci à continuer de faire appel à de tels experts chaque fois que ce sera possible. Le Groupe sollicitera des renseignements plus détaillés sur les formules envisagées pour le régime des pensions et sur leur incidence potentielle sur l'Organisation, la Cour et le Mécanisme, ainsi que sur les juges et sur les États Membres. Le Groupe appuie le principe, consacré dans les statuts respectifs de la Cour et des Tribunaux, selon lequel les traitements et allocations des juges sont fixés par l'Assemblée générale. Il est également d'avis que l'égalité entre les juges est un principe fondamental du système international de réglementation des différends entre États.

*État d'avancement de l'application
de la stratégie Informatique et communications
de l'Organisation des Nations Unies (A/74/177,
A/74/353 et A/74/588)*

43. **M. Carey** (Directeur général de l'informatique par intérim), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'application de la stratégie Informatique et communications de l'Organisation des Nations Unies (A/74/353), dit que la stratégie a été élaborée pour décloisonner les services informatiques, exploiter le potentiel des technologies à l'appui des activités de l'Organisation et protéger celle-ci contre les menaces croissantes qui pèsent sur la cybersécurité.

44. Depuis l'adoption de la stratégie en 2014, des progrès notables ont été accomplis en matière de cohérence, de fiabilité et d'efficacité dans le domaine de l'informatique et des communications à l'ONU. Par

exemple, les 70 services informatiques existants à l'échelle de l'Organisation ont été regroupés et rattachés au Bureau de l'informatique et des communications par l'intermédiaire des centres technologiques régionaux. En 2014, 44 centres de données et 177 salles de serveurs abritaient les ressources informatiques de l'Organisation ; aujourd'hui, les pôles informatiques de Valence et de Brindisi sont les principaux centres de données du Secrétariat et facilitent la reprise des activités après sinistre, et il a été procédé à la migration de nombreux systèmes vers les plateformes en nuage. Le réseau institutionnel constitué à l'échelle mondiale dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies relie 594 lieux d'affectation et permet d'assurer une grande homogénéité en termes de bande passante. En 2014, il existait 131 services d'assistance informatique au Secrétariat ; aujourd'hui, une plateforme unique, le Pôle d'assistance centralisée, fournit des services 24 heures sur 24 pour les applications essentielles, ce qui permet de répondre aux demandes et de régler les problèmes plus rapidement, pour une plus grande satisfaction des utilisateurs. De plus, le nombre d'applications utilisées a diminué, de 2 340 à 988.

45. Les politiques régissant la gouvernance en matière d'informatique et de communications ont été renforcées et des choix ont été opérés en ce qui concerne l'architecture et les normes en matière d'informatique et de communications, afin que l'ONU puisse utiliser les technologies existantes pour faciliter l'exécution des activités prescrites. Les opérations ont été regroupées et de nouvelles structures ont été créées pour que les services informatiques de base gagnent en efficacité, en efficacité et en résilience. La sécurité informatique a été renforcée dans l'ensemble du Secrétariat sur les plans de la prévention, de la détection des incidents et des interventions en résultant, ainsi que de la gouvernance, de la gestion des risques et du respect des normes.

46. Le Bureau de l'informatique et des communications exploite les technologies naissantes pour élaborer des outils et des solutions d'un genre nouveau dans les domaines des mégadonnées, de l'analyse et de l'intelligence artificielle. Des technologies d'avant-garde sont également appliquées à l'appui des activités de fond de l'Organisation. En outre, les progrès réalisés dans la modernisation et la transformation des systèmes informatiques dans l'ensemble du Secrétariat ont permis de jeter les bases de solutions et d'outils analytiques novateurs pour faciliter l'exécution des activités de fond de l'Organisation.

47. Les décisions prises par l'Assemblée générale à la fin de 2018 en rapport avec les propositions du Secrétaire général relatives à la réforme de la gestion ont

permis de progresser sur la voie des objectifs définis dans la stratégie Informatique et communications. Plus spécifiquement, l'Assemblée a décidé de regrouper les fonctions de la Division de l'informatique et des communications (de l'ancien Département de l'appui aux missions) et celles du Bureau de l'informatique et des communications (de l'ancien Département de la gestion). Le Bureau de l'informatique et des communications ainsi intégré est devenu opérationnel le 1^{er} janvier 2019, ce qui s'est traduit par une amélioration notable de la cohésion de l'environnement informatique au Secrétariat. Le double rattachement hiérarchique du Directeur général de l'informatique et des communications au Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel et au Secrétaire général adjoint chargé du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, ainsi que des partenariats étroits entre le Bureau de l'informatique et des communications et d'autres départements et bureaux, ont été établis, ce qui rend plus efficace et efficiente la prestation d'un appui informatique au Secrétariat, notamment au moyen de solutions technologiques novatrices.

48. Néanmoins, compte tenu de l'importance croissante que revêtent l'informatique et les communications pour les opérations menées par le Secrétariat à l'échelle mondiale et pour l'exécution des activités prescrites, il est nécessaire d'investir de façon plus systématique dans l'infrastructure requise et de respecter le rythme des cycles de remplacement du matériel informatique et du matériel de communication. Il est également essentiel de mieux respecter les directives relatives à l'informatique et aux communications, afin de réduire la vulnérabilité de l'Organisation en matière de sécurité informatique et d'accroître l'interopérabilité. Le Bureau de l'informatique et des communications continuera de compter sur l'appui précieux de la Commission pour ce qui est du renforcement des moyens de l'Organisation en matière d'informatique et de communications.

49. **M^{me} Sen** (Présidente du Comité des opérations d'audit du Comité des commissaires aux comptes), présentant le troisième rapport annuel du Comité des commissaires aux comptes sur l'application de la stratégie Informatique et communications (A/74/177), dit que la stratégie s'articule sur le renforcement du dispositif de gouvernance et de direction ; la modernisation à l'appui des priorités de l'Organisation ; la transformation des services informatiques et des services de communications ; l'innovation en vue de favoriser de nouvelles solutions technologiques à long terme ; l'utilisation optimale des moyens informatiques et des moyens de communications.

50. Les organes de décision responsables de la stratégie et des politiques en matière d'informatique et

de communications ne se sont pas réunis régulièrement en 2018, année considérée dans le rapport. Le Comité exécutif de l'informatique et des communications ne s'est pas réuni ; quant au Conseil de l'informatique et des communications, il ne s'est réuni que deux fois. Sur les 22 procédures techniques qui aurait dû être examinées avant le 1^{er} janvier 2018, seules 12 ont été révisées au cours de l'année. Dans le cadre du mécanisme d'autoévaluation lancé en août 2018, seules 2 des 42 politiques en vigueur qui portaient sur la sécurité informatique ont fait l'objet de contrôles. Le taux de réponse a été très faible, puisque seules 5 des 70 entités concernées ont soumis leur formulaire d'attestation.

51. Le Comité note que certaines mesures cruciales intéressant la sécurité informatique, comme la compartimentation des réseaux et la classification des informations, sont toujours en cours d'exécution. De plus, l'exercice de reprise après sinistre mené en application de la résolution 67/254 A de l'Assemblée générale a pris plus longtemps que prévu et a mis en évidence un certain nombre de problèmes déjà signalés dans le passé. Plusieurs autres exercices de ce type ont été reportés.

52. Au 31 décembre 2018, le Secrétariat comptait 740 sites Web, dont 360 n'ont pas été conçus au moyen de technologies approuvées. Il reste encore de nombreux problèmes à régler en ce qui concerne la rationalisation des sites Web, mais l'activité a été retirée du cadre du projet et classée comme activité permanente. Le projet Centre chargé du réseau institutionnel, dont le but était la mise en place d'un centre d'opérations à l'échelle de l'Organisation qui serait chargé de la gestion des événements et des incidents, a été temporairement suspendu compte tenu des réformes de gestion engagées par le Secrétaire général. Les rapports de novembre et décembre 2018 indiquent que le projet a été achevé à 100 % en dépit du fait que les objectifs fixés n'avaient pas été atteints. Le Comité a été informé que des fonds supplémentaires seraient demandés à cet égard en 2021.

53. L'objectif du projet Pôle d'assistance centralisée est de bâtir un modèle efficace de services partagés à l'échelle mondiale. Le Comité observe que, bien que le Bureau de l'informatique et des communications considère le projet comme achevé, le regroupement des ressources, du matériel et des activités des services d'assistance informatique de l'ancien Département de l'appui aux missions au sein des pôles d'assistance centralisée a été mis en attente. Quant au projet de regroupement des applications, il a été clôturé plus tôt que prévu du fait que le nombre d'applications est passé sous la barre des 1 000. Toutefois, il est possible de poursuivre encore plus loin le regroupement. Le Comité

estime qu'en décidant de manière prématurée de clôturer un projet ou d'en faire une activité permanente, on risque de réduire l'attention qui est portée à son exécution et à son achèvement. Le Comité note aussi qu'en mars 2019, les services informatiques de 27 entités, bureaux et départements de l'ONU aux niveaux du Siège, des bureaux hors Siège et des commissions régionales n'avaient pas encore été regroupés.

54. **M. Bachar Bong** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/74/588), dit que le Comité consultatif prend note des progrès accomplis dans l'application de la stratégie Informatique et communications entre 2014 et 2020 et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de lui présenter, pour examen à la partie principale de sa soixante-quinzième session, un rapport final sur l'application de la stratégie. Le rapport en question devrait fournir des informations complètes et exactes sur l'état d'avancement de la stratégie existante et inclure des propositions pour la mise en place d'une nouvelle stratégie, qui soit applicable à toutes les composantes du Secrétariat, y compris aux missions sur le terrain, et prenne en compte le plan relatif aux technologies dans les missions élaboré par l'ancien Département de l'appui aux missions. Une gouvernance, une direction, une coordination et une collaboration efficaces sont essentielles pour éviter le cloisonnement des services et les doubles emplois. En outre, le Comité consultatif recommande de prier le Secrétaire général d'établir, avant le début de la mise en œuvre de la prochaine stratégie, un état des lieux complet des dépenses, des actifs, des services et des applications dans ce domaine, ainsi que des initiatives et des projets en cours et prévus.

55. S'agissant de certains aspects de la stratégie Informatique et communications existante, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de promulguer les modalités de délégation de pouvoirs et les procédures correspondantes dans le domaine de l'informatique et des communications, pour qu'elles soient incluses dans le dispositif de délégation des pouvoirs entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019 ; de rendre compte, dans son dernier rapport d'étape, du degré de respect des politiques en matière d'informatique et de communications par l'ensemble des entités du Secrétariat ; de veiller au respect et à la pleine application du plan d'action en 10 points relatif à la sécurité informatique ; de rendre compte de l'état de l'harmonisation des services informatiques ; de coopérer avec les États Membres à la création de laboratoires d'innovation technologique des

Nations Unies et à l'échange de bonnes pratiques ; de fournir davantage d'informations sur les efforts de coopération et d'harmonisation entre les entités des Nations Unies dans le domaine de l'informatique et des communications, ainsi que sur les accords de partage des coûts et de recouvrement des coûts en vigueur.

56. **M^{me} Austin** (Guyana), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe mesure l'importance de l'informatique et des communications aux fins du renforcement du contrôle et de l'application du principe de responsabilité au sein de l'Organisation, dans l'esprit des réformes en cours, et de la facilitation des délibérations des organes intergouvernementaux. Le Groupe se félicite des progrès réalisés au titre de la stratégie dans les domaines suivants : infrastructure et architecture informatiques ; activités opérationnelles et prestations de services informatiques ; appui à la mise en service du progiciel de gestion intégré Umoja, y compris la fonctionnalité Extension 2 ; sécurité des autres progiciels ; réduction du nombre d'anciennes applications ; réseau institutionnel ; solutions propres à faciliter les activités de fond de l'Organisation et systèmes essentiels à l'appui des opérations de maintien de la paix.

57. Le Groupe note que, dans son rapport (A/74/177), le Comité des commissaires aux comptes a recommandé que l'Administration fasse en sorte que le dispositif de gouvernance relative à l'application de la stratégie Informatique et communications soit opérationnel et, si telle était son intention, se dote immédiatement d'un nouveau dispositif propre à renforcer les fonctions de gouvernance ; accorde la priorité à l'élaboration et au lancement du plan de prise en main d'Umoja ; améliore le programme de sécurité informatique. Depuis son premier audit en 2012, le Comité des commissaires aux comptes a formulé 50 recommandations. Au 31 décembre 2018, 36 avaient été acceptées et 1 partiellement acceptée. Sur l'ensemble de ces recommandations, 10 ont été intégralement appliquées et 1 est devenue caduque. En conséquence, 39 recommandations ont été contestées ou demeurent en cours d'application. Cela fait apparaître un taux de mise en œuvre de 20 %, ce qui est catastrophique. Il faut mettre en œuvre sans délai les recommandations du Comité, en particulier celles qui ont trait à la gouvernance, à la délégation de pouvoirs, à la gestion de la performance, à la sécurité de l'information et à la prise en main d'Umoja. Le Groupe attend avec intérêt de recevoir d'autres informations actualisées à ce sujet.

58. Conformément aux principaux objectifs de la stratégie Informatique et communications, il faut réduire le cloisonnement persistant de l'environnement informatique – cela doit constituer une priorité, pour que

le Bureau de l'informatique et des communications puisse améliorer l'interopérabilité et la simplicité d'utilisation des services, et remédier de manière effective et intégrée à l'ensemble des problèmes existants en matière de sécurité de l'information. Le potentiel de l'informatique et des télécommunications doit être exploité à l'appui de l'action menée par l'Organisation dans les domaines de la paix et de la sécurité ; du développement, y compris le développement durable ; des droits de l'homme ; du droit international. Le Groupe est donc pleinement attaché à la mise en œuvre de la stratégie Informatique et communications.

59. Le Groupe accueille avec satisfaction le système de délégation de pouvoirs mis en place par le Secrétaire général, qui vise à rapprocher la prise de décision du lieu de la prestation. Le Secrétaire général devrait accroître le volume des achats de biens et services intéressant l'informatique et les communications auprès de pays en développement, tout en garantissant une utilisation des ressources d'un bon rapport coût-efficacité et des économies d'échelle. Compte tenu de la nécessité de dresser un état précis de la situation au début et à la fin de la mise en œuvre de la stratégie Informatique et communications, le Secrétaire général devrait faire procéder à un état des lieux afin d'établir le niveau de référence de l'ensemble des ressources en matière d'informatique et de communications, ce qui éclairerait les futures décisions des États Membres.

60. **M^{me} Levin** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation se félicite des progrès accomplis à divers titres : la réduction du nombre des applications ; le regroupement des services informatiques ; la mise en œuvre de dispositifs de sécurité propres à faire face aux cyberattaques ; la modernisation de fonctions importantes dans les domaines du maintien de la paix, de la gestion des ressources humaines et de la gestion des documents ; la mise en service de fonctionnalités qui facilitent l'accès des personnes handicapées au portail des carrières de l'ONU.

61. Il reste néanmoins un certain nombre de problèmes à régler. Dans ses résolutions 69/262 et 72/262 C, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les entités du Secrétariat se conforment aux dispositions de la stratégie Informatique et communications et, dans la résolution 72/262, aux dispositions de la circulaire sur l'organisation du Bureau de l'informatique et des communications (ST/SGB/2016/11). Dans le souci d'éviter les cloisonnements et les doubles emplois, mais aussi de faciliter l'approvisionnement groupé au niveau mondial et une gestion rigoureuse des moyens, la délégation des États-Unis d'Amérique appuie la décision prise par le Secrétaire général

d'inclure dans la circulaire une disposition selon laquelle le Bureau de l'informatique et des communications devrait examiner l'ensemble des budgets intéressant l'informatique et les communications avant qu'ils ne soient soumis. Elle attend avec intérêt la révision de la circulaire conformément aux réformes approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/266 B, sur le nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies. En outre, le regroupement et l'intégration des services informatiques, objectifs clés des réformes de gestion, n'ont toujours pas été achevés.

62. Si la sécurité de l'information s'est notablement améliorée, la persistance du non-respect des directives relatives à l'informatique et aux communications expose l'Organisation à des cyberattaques en nombre croissant. Le Directeur général de l'informatique et des communications doit exercer un contrôle sans faille sur la sécurité de l'information à l'échelle du Secrétariat. En outre, à l'heure où l'on approche de l'achèvement de la mise en place, l'équipe d'Umoja doit être pleinement intégrée au Bureau de l'informatique et des communications.

63. La délégation des États-Unis accueille avec satisfaction le rapport du CCI intitulé « L'administration des services d'informatique en nuage dans le système des Nations Unies » (JIU/REP/2019/5) et attend avec intérêt d'examiner les recommandations opportunes du Corps commun s'agissant des avantages et des risques associés à l'informatique en nuage, et aux synergies qui pourraient être obtenues à l'échelle du système des Nations Unies en exploitant au maximum les possibilités offertes par le Centre international de calcul des Nations Unies.

Point 141 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection (suite)

Rapport du Corps commun d'inspection pour 2019 et programme de travail pour 2020 (A/74/34 et A/74/657)

64. **M^{me} Cronin** (Présidente du Corps commun d'inspection), présentant le rapport du CCI pour 2019 et son programme de travail pour 2020 (A/74/34), dit que, en 2019, le CCI a établi sept rapports intéressant l'ensemble du système, deux rapports consacrés à deux organisations particulières et une lettre d'observations. L'éventail des produits du Corps commun est l'expression de son mandat spécifique, qui consiste à se pencher sur le système des Nations Unies dans son ensemble tout en appuyant individuellement les organes législatifs grâce à la conduite d'examen de la gestion et de l'administration d'organismes individuels, comme

il l'a fait pour le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) ainsi que pour l'Organisation de l'aviation civile internationale.

65. La diversité des thèmes abordés dans les examens menés par le CCI en 2019 démontre sa capacité de traiter un éventail de questions essentielles au renforcement de la capacité du système des Nations Unies de faire mieux appliquer le principe de responsabilité, comme attesté dans l'examen des comités d'audit et de contrôle ; de procéder à des réformes, comme en témoignent l'examen de la gestion du changement institutionnel et celui de la mobilité interorganisations ; d'exploiter les possibilités offertes par les progrès technologiques, comme indiqué dans les examens consacrés à l'informatique en nuage et à l'externalisation des services à des prestataires de services privés ; d'appuyer l'accomplissement des objectifs de développement durable relatifs à la problématique femmes-hommes et aux changements climatiques, comme l'ont démontré l'examen de la mise en œuvre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes et l'examen de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans l'action que mènent les entités du système des Nations Unies.

66. Le programme de travail du CCI pour 2020 inclut l'examen de la gestion et de l'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), ainsi que cinq projets concernant l'ensemble du système, à savoir une étude sur la fonction de déontologie, un examen de la cybersécurité, une analyse de l'utilisation des applications de la chaîne de blocs, une étude sur les politiques, pratiques et mécanismes de durabilité environnementale dans l'ensemble des entités du système des Nations Unies, et un examen de l'appui du système des Nations Unies aux pays en développement sans littoral. Sept examens ont été reportés du plan de travail de 2019. La pertinence des thèmes retenus dans le programme de travail a bénéficié des consultations approfondies menées avec les organisations participantes.

67. L'Assemblée générale a demandé au CCI d'envisager de consacrer des examens aux priorités des organisations participantes et des États Membres et le CCI est prêt à le faire. L'Assemblée a également demandé au CCI de tenir compte du programme de travail de l'Assemblée de sorte qu'il soit possible de tirer le meilleur parti des rapports thématiques du Corps commun. Celui-ci continuera à établir des rapports pertinents et de haute qualité, mais l'incidence de ses travaux dépendra de l'efficacité avec laquelle les organes délibérants parviendront à imposer aux

organisations de mettre en œuvre les recommandations formulées dans lesdits rapports. Il serait à cet égard souhaitable d'encourager les organes directeurs des organisations participantes à veiller à ce que tous les rapports du CCI soient diffusés de manière adéquate et qu'il y soit donné suite sans délai, et de recommander que les inspecteurs du CCI soient invités à présenter leurs rapports lors de réunions consacrées aux thèmes traités. Du fait que le CCI est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale, il est dans l'intérêt des États Membres de tirer tout le parti possible des travaux du Corps commun. À titre d'exemple, l'Assemblée a récemment adopté la résolution 74/253, dans laquelle elle a prié instamment le Secrétaire général d'appliquer les 10 recommandations énoncées dans le rapport du CCI intitulé « Améliorer l'accessibilité des personnes handicapées aux conférences et réunions des entités du système des Nations Unies (JIU/REP/2018/6) », et de lui présenter, à sa soixante-quinzième session, un rapport d'étape sur l'application de ladite résolution.

68. Le cadre stratégique du Corps commun pour la période 2020-2029 est inspiré des enseignements tirés de la mise en œuvre du cadre stratégique pour la période 2010-2019 et a été élaboré en réponse à la demande formulée par l'Assemblée générale, à savoir que le Corps commun axe ses travaux sur les priorités des organisations participantes et des États Membres. Cinq cibles clés définies dans le cadre stratégique portant sur la période antérieure ont été pleinement atteintes : le système de suivi en ligne de l'acceptation et de l'application des recommandations est pleinement opérationnel ; le taux d'acceptation des recommandations est supérieur à 70 % ; tous les rapports produits traitent d'au moins un des objectifs du cadre stratégique ; plus de 80 % des rapports portent sur plusieurs entités ; le site Web du Corps commun a reçu plus 100 000 visites par an.

69. Le cadre stratégique pour 2020-2029 s'articule sur cinq principes directeurs du CCI, sur quatre objectifs à long terme énoncés dans les orientations données par l'Assemblée générale et sur quatre domaines thématiques d'intervention. Le cadre s'accompagne aussi d'indicateurs et d'objectifs qui serviront de base à l'établissement des rapports annuels sur la performance du Corps commun. Une évaluation sera menée en 2024, sur la base de laquelle des modifications seront éventuellement apportées aux indicateurs et aux objectifs en question. Pour améliorer la qualité de ses produits, le Corps commun a ajouté à ses procédures de travail internes des directives visant à renforcer la rigueur à toutes les étapes du cycle d'un projet. L'Assemblée générale ayant demandé au CCI de mettre l'accent sur l'incidence des recommandations

appliquées, il actualisera à moyen terme son système de suivi en ligne pour faciliter l'analyse, la validation et la vérification des données y relatives.

70. **M^{me} Petrova** (Directrice du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination), présentant la note du Secrétaire général sur le rapport du Corps commun d'inspection pour 2019 (A/74/657), dit que le Secrétaire général, par l'intermédiaire du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et conformément au statut du CCI, vient en appui aux travaux de ce dernier, principalement pour ce qui est de l'établissement des rapports concernant plus d'un organisme. Tout au long de 2019, les secrétariats du CCS et du CCI ont œuvré de concert afin d'établir en temps voulu les notes du Secrétaire général comprenant les observations sur les rapports du CCI intéressant l'ensemble du système, et se sont concertés pour que l'établissement de ces rapports se fasse harmonieusement.

71. En consultation avec les membres du CCS et conformément au statut du CCI, le Secrétaire général a examiné les qualifications de trois inspecteurs qu'il avait été proposé de nommer en 2020 et d'un inspecteur qu'il avait été proposé de reconduire dans ses fonctions, en 2020 également. Le Secrétaire général est déterminé à maintenir une collaboration étroite avec le CCI et engage tous les organismes à répondre à ses demandes dans les délais impartis.

72. **M^{me} Austin** (Guyana), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le taux moyen d'acceptation des recommandations formulées dans les rapports consacrés à une seule organisation ou à l'ensemble du système, ainsi que le taux de mise en œuvre des recommandations acceptées, doivent être améliorés. Il faut également renforcer la coordination entre le Corps commun d'inspection, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) et le Comité des commissaires aux comptes, s'agissant en particulier des programmes de travail respectifs de ces entités, dans le souci d'éviter les doubles emplois. À cet égard, le Groupe note que la réunion tripartite annuelle de ces entités s'est tenue en décembre 2019 et encourage la poursuite des initiatives visant à renforcer les activités de contrôle.

73. Le Groupe note que, en 2019, le CCI a travaillé sur 16 projets, dont 8 étaient en cours depuis 2018, et qu'il a formulé des recommandations spécifiques et pratiques visant à améliorer l'exécution des activités prescrites. Le Groupe attend avec intérêt de débattre des raisons pour lesquelles certains projets sont en cours depuis les années antérieures. Il attend également avec intérêt

d'examiner l'évaluation par le CCI de l'efficacité de la mise en œuvre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes en tant qu'outil pour le suivi de la performance et l'application du principe de responsabilité.

74. Le Groupe prend acte des travaux menés par le CCI au sujet de la gestion du changement et souligne que l'adhésion du personnel est essentielle pour une gestion du changement réussie. Il note avec appréciation que plusieurs entités des Nations Unies ont accordé une attention particulière à la culture, aux comportements et aux attitudes du personnel dans le cadre de leurs réformes. Le Groupe souhaite en apprendre davantage au sujet de l'incidence des recommandations du CCI relatives à la gestion du changement.

75. S'agissant de l'examen des programmes d'échange de personnel et des autres mesures de mobilité interorganisations en place dans les organisations du système des Nations Unies, le Groupe a été intéressé d'apprendre que les politiques de mobilité interorganisations ne constituaient pas une réponse adéquate aux besoins actuels en matière de gestion des ressources humaines. Toutefois, la mobilité interorganisations pourrait contribuer de manière cruciale à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à la transformation en cours du personnel, et pourrait répondre à la nécessité exprimée par certaines organisations de procéder à des échanges avec d'autres acteurs du système des Nations Unies. Le Groupe attend avec intérêt de recevoir des informations quant à la manière dont les recommandations pertinentes contribuent à l'amélioration des données à l'appui de la prise de décision et renforcent l'application du principe de responsabilité vis-à-vis des États Membres.

76. S'agissant du programme de travail du CCI pour 2020, le Groupe se félicite de la diversité des projets envisagés, ainsi que de l'accent mis sur des questions revêtant une importance pour l'ensemble des Membres de l'Organisation, notamment la mise en œuvre du Programme 2030. Le Groupe encourage le CCI à continuer d'améliorer ses méthodes de travail et à exécuter son programme de travail dans les délais impartis, tout en veillant à préserver la qualité de son action.

77. Il est essentiel que le système de suivi en ligne de l'acceptation et de l'application des recommandations fonctionne correctement. Le Groupe apprécie donc qu'une fonctionnalité simplifiant l'accès au système ait été élaborée, qui sera mise en service au cours du premier semestre de 2020. Pour conclure, le Groupe

invite les États Membres à prêter assistance aux inspecteurs du CCI pour ce qui est des formalités consulaires et afférentes aux voyages afin qu'ils puissent s'acquitter de leurs tâches de manière efficace.

78. **M^{me} Hochhaus** (Observatrice de l'Union européenne), prenant également la parole au nom de l'Albanie, de la Macédoine du Nord, du Monténégro, de la Serbie et de la Turquie (pays candidats), de la Bosnie-Herzégovine (pays du processus de stabilisation et d'association), ainsi que de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que le CCI doit être félicité pour les travaux qu'il a menés en 2019 et pour les rapports qu'il a établis sur des questions qui présentent un intérêt pour l'ensemble du système. En sa qualité d'organe de contrôle externe indépendant de premier plan du système des Nations Unies, le CCI est particulièrement bien placé pour fournir aux États Membres et aux organisations participantes un aperçu de l'ensemble des enjeux et des défis pressants du moment. En particulier, l'Union européenne accueille avec satisfaction l'examen de la gestion du changement dans les organisations du système des Nations Unies, dans lequel le CCI a recensé un certain nombre d'éléments cruciaux, indispensables pour que les réformes du Secrétaire général soient mises en œuvre avec succès. L'Union européenne note avec satisfaction que la Cinquième Commission est parvenue à un consensus sur le projet de résolution [74/253](#) de l'Assemblée générale, dans lequel le Secrétaire général a été prié instamment d'appliquer l'ensemble des recommandations énoncées dans le rapport du CCI intitulé « Améliorer l'accessibilité des personnes handicapées aux conférences et réunions des entités du système des Nations Unies » ([JIU/REP/2018/6](#)). De plus, l'Union européenne souscrit au programme de travail du CCI pour 2020 ainsi qu'à son cadre stratégique pour 2020-2029.

79. L'Union européenne se félicite certes des efforts déployés par le CCI pour améliorer la qualité de ses rapports et traiter de questions pertinentes, mais elle note à regret que nombre de ces rapports n'ont pas été publiés à temps pour que l'Assemblée générale puisse en être saisie au moment où elle examinait lesdites questions, ce qui a empêché les États Membres de tirer tout le parti possible des renseignements précieux figurant dans lesdits rapports. À cet égard, le CCI doit toutefois être loué d'avoir tenu compte, dans son cadre stratégique pour 2020-2029, de la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution [73/287](#), à savoir que le CCI fasse preuve de souplesse pour s'adapter à l'évolution des besoins et des priorités stratégiques des organes délibérants et des organisations. L'Union européenne apprécie

particulièrement que la priorité ait été accordée, dans le cadre stratégique, à des questions telles que l'appui à la mise en œuvre du Programme 2030 et à l'évaluation des initiatives de réforme. Il faudrait néanmoins accorder une attention plus soutenue à des enjeux procédant de décisions récentes au sujet de la réforme de l'ONU et au suivi des efforts déployés pour traiter les enjeux transversaux. Le CCI devrait donc améliorer sa planification annuelle et inclure dans ses programmes de travail des projets plus étroitement alignés sur les processus intergouvernementaux.

80. Bien que les taux d'acceptation et de mise en œuvre des recommandations du CCI aient progressé ces dernières années, il faut fixer des cibles plus ambitieuses à cet égard au titre du cadre stratégique pour 2020-2029. L'Union européenne se félicite de la poursuite de la coordination entre le CCI, le BSCI et le Comité des commissaires aux comptes et les encourage à continuer d'échanger données d'expérience, meilleures pratiques et enseignements tirés afin qu'il soit possible de dégager de nouvelles synergies et de renforcer encore leur coopération, leur efficacité et leur efficience. L'Union européenne s'emploiera à faire en sorte que le CCI exploite tout le potentiel associé à son mandat et à son rôle, qui sont sans équivalents.

La séance est levée à 12 h 5.